

Nouméa, le 22 août 2018

Direction de  
l'Environnement

Service des installations  
classées, des impacts  
environnementaux et  
des déchets

Bureau des ICPE

6 route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 30 40

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
denv.contact@province-  
sud.nc

N°21856-2018/2-  
REP/DENV

## R E C E P I S S E

### *de déclaration de cessation d'activité d'une installation classée*

\* \* \*

**Le président de l'assemblée de la province Sud,**

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu de la Direction du collège Louis Léopold DJIET, en date du 24 juillet 2018, la déclaration de cessation d'activité de son ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées, sur la commune de Bourail, arrêté le 31 juillet 2017.

Le présent récépissé de déclaration de cessation d'activité est délivré en application des dispositions de l'article n° 415-10 du code de l'environnement de la province Sud. De plus, conformément à l'article 415-9 de ce même code, l'exploitant devra remettre le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 et qu'un usage futur du terrain puisse être envisagé.

Le présent récépissé de déclaration annule toute déclaration antérieure, et notamment celle visée par le récépissé de déclaration n° 2010-49964/DENV du 19 octobre 2010.

Pour le président et par délégation,  
La directrice adjointe de l'environnement



Céline MARTINI